

Règlement particulier

BOURBONNAISE X-RACE



V1	15/07/2026	Parution du règlement
Version	Date	Modification
Table de révision		

Table des matières

1 - Généralités	4
Article 1-1 - Présentation	4
Article 1-2 - Date	4
Article 1-3 – Lieux	4
Article 1-4 – Principes de l'épreuve	4
Article 1-5 – Nombre de participants admis	4
Article 1-6 – Catégories	5
Article 1-7 – Engagements	5
Article 1-8 – Contrôle administratif	5
Article 1-9 – Désistement	5
Article 1-10 – Horaires	6
Article 1-11 – Numérotation	6
Article 1-12 – Classement et remise des prix	6
Article 1-13 – Informations coureurs et assistance	7
Article 1-14 – Assurance	7
Article 1-15 – Droits à l'image	7
Article 1-16 – Loi informatique et liberté – CNIL/RGPD	7
Article 1-17 – Acceptation du règlement	7
Article 1-18 – Contact organisation	8
2 - Epreuve raid multisport	9
Article 2-1 – Présentation	9
Article 2-2 – Carnet de bord	9
Article 2-2 – Départ	9
Article 2-3 – Parcours	9
Article 2-4 – Assistance	10
Article 2-5 – Matériels	10
Article 2-6 – Contrôle anti dopage	11
3 - Epreuve endurance moto TT	12
Article 3-1 – Présentation	12
Article 3-2 – Contrôle technique	12
Article 3-3 – Départ	12
Article 3-5 – Essais	13
Article 3-6 – Ravitaillement	13
Article 3-7 – Réclamations	14

Article 3-8 – Pénalités et sanctions	14
Article 3-9 – Arrivée.....	15
Article 3-10 – Règles environnementales	15
Article 3-11 – Officiels et membres du jury.....	16

1 - Généralités

Article 1-1 - Présentation

L'association DeffT.Sport organise la BOURBONNAISE X-RACE du Samedi 14 Novembre au Dimanche 15 Novembre 2026 au de Mayet de Montagne (03250) et sur les communes voisines.

Cette manifestation se déroulera :

- Conformément au code sportif de la FFM pour la partie endurance moto TT, à ses annexes, au présent Règlement Particulier, ainsi qu'à toute autre réglementation finale, approuvée par le jury.
- Conformément au code sportif de la FFTRI pour la partie raid multisport, à ses annexes, au présent Règlement Particulier, ainsi qu'à toute autre réglementation finale, approuvée par le jury.

Article 1-2 - Date

La BOURBONNAISE X-RACE se déroulera du Samedi 14 Novembre 2026 au Dimanche 15 Novembre 2026.

Article 1-3 – Lieux

Se situeront au Mayet de Montagne dans l'Allier 03250 au domaine de Puissardier : le paddock coureurs, les contrôles administratifs et techniques, le départ et l'arrivée du raid multisports ainsi que le tracé de l'endurance moto TT.

Article 1-4 – Principes de l'épreuve

Cette manifestation s'adresse à des personnes sportives avec une bonne condition physique. Cette épreuve sera à réaliser en équipage de deux. Celle-ci sera composée de 2 parties sportives :

- Une première partie le Samedi 14 Novembre qui sera composée d'un raid multisports d'environ 65km à parcourir en intégralité à deux.
- Une seconde partie le Dimanche 15 Novembre qui sera composée d'une endurance moto TT de 5h à parcourir en relais à deux.

Le but de cette course est le dépassement de soi dans l'effort physique, la cohésion d'équipe, l'entraide, l'aventure humaine et sportive tout en conservant le bon esprit du raid multisports. La Montagne Bourbonnaise est un magnifique terrain de jeu pour les activités que les concurrents auront à pratiquer afin d'élire la meilleure équipe de motards sportifs !

Article 1-5 – Nombre de participants admis

100 équipes soit 200 concurrents.

L'organisation se donne le droit de réserver 10 places pour des équipes avec des coureurs de notoriété.

Article 1-6 – Catégories

L'épreuve est ouverte aux personnes ayant au minimum 16 ans le jour de la course.

Les catégories pouvant participer :

- HOMME
- MIXTE
- FEMME

Article 1-7 – Engagements

Les engagements se feront sur engage-sports à partir du 18/07/2026.

Le droit d'engagement par équipage est de 300€ jusqu'au 15/10/2026.

Le droit d'engagement par équipage sera de 350€ à partir du 15/10/2026.

Conformément à l'article N° 2.2.1.9 du Code Sportif, l'organisateur se réserve le droit de refuser un pilote ou un équipage sans avoir à en donner la raison.

Le tarif d'inscription prend en compte :

- Le chronométrage
- La location d'un canoë 2 places avec gilets de sauvetage et pagaies.
- Les plaques numéros pour le VTT
- Les plaques numéros pour la moto
- Un dossard chasuble par concurrent
- Un cadeau de participation
- L'assurance
- Les secours

Article 1-8 – Contrôle administratif

Les concurrents devront présenter une licence FFM annuelle ou journalière valide. Sont acceptées uniquement les licences FFM : NCO, INT et LJA.

Attention, la licence 1 manifestation est à prendre sur le site de la FFM au minimum 72h avant la course. Il n'y aura pas de délivrance sur place le jour de la course.

Les concurrents devront également présenter une licence FFTRI compétition valide ou avoir pris le « Pass Compétition FFTRI » lors de leur inscription (10€).

Afin de pouvoir prendre le départ de la compétition, les participants doivent impérativement se présenter aux vérifications administratives et techniques et satisfaire aux conditions.

Article 1-9 – Désistement

En cas de désistement d'une équipe, celui-ci devra être communiqué aux organisateurs par mail. Si le désistement est signalé avant le 20 Octobre 2026, 30€ seront conservés sur le prix de l'engagement. Si le désistement est signalé après le 20 Octobre 2026, l'engagement ne sera pas remboursé. Les engagements sont nominatifs, ils ne pourront pas être échangés ou modifiés sans l'aval de l'organisateur.

Article 1-10 – Horaires

Samedi 14 Novembre :

- **6h30 à 8h15** : Contrôle administratif.
- **8h30** : Briefing.
- **9h00** : Départ du raid.
- **15h00** : Arrivée des premières équipes.

Dimanche 15 Novembre :

- **7h00 à 9h00** : Contrôle technique.
- **9h30** : Briefing.
- **9h45** : Tour de reconnaissance – 1 seul tour de reconnaissance par coéquipier.
- **10h45** : 1 coureur par équipe dans le sas de départ du trail.
- **11h00** : Départ de l'endurance.
- **16h00** : Fin de l'endurance.
- **17h30** : Remise des prix.

Article 1-11 – Numérotation

La numérotation des équipes se fera selon l'ordre de réception des inscriptions du numéro 1 au numéro 100.

Article 1-12 – Classement et remise des prix

Classement :

Le classement se fera selon le principe « Motocross des Nations » avec l'addition des positions du Jour 1 et du Jour 2. L'équipe gagnante est celle qui aura obtenu le total de points le plus faible. En cas d'égalité, l'équipe la mieux positionnée le second jour aura l'avantage de position au classement final.

Le classement du Jour 1 est établi au temps. Toutes les balises à pointer sont obligatoires et donnent des pénalités de temps pour les balises manquantes. Les pénalités par balise seront communiquées avec le carnet de bord. Un temps limite sera déterminé pour réaliser ce raid, tout retard impactera le nombre de points récoltés au cours de la journée selon une règle qui sera communiquée avec le carnet de bord (points de pénalité/minute de retard).

Le classement du jour 2 est établi au nombre de tours réalisés et au temps au bout des 5 heures + 1 tour. Si fin de course au drapeau rouge (accident ou autre), le classement sera validé au tour N-1.

Si la course a passé les 3h, elle peut être terminée et le classement validé par le Jury au tour N-1.

Si la course n'a pas passé les 3h, un 2e départ peut être donné. Dans ce cas, le départ sera refait idem ordre départ du matin, et la course repartira pour le temps restant. La 1e partie de course sera annulée et ne sera pas prise en compte.

Remise des prix :

La remise des prix récompensera uniquement le classement total des 2 jours de course.

Seront récompensés par des trophées et des lots, les 3 premiers de chacune des catégories suivantes :

- Scratch
- Homme
- Femme
- Mixte

Primes :

Se verront remettre une prime de résultat les 3 premières équipes scratch uniquement si le nombre de participants minimum est atteint pour déclencher cette attribution

Les pilotes ne se présentant pas à la remise des prix perdent le bénéfice des primes, coupes et autres cadeaux qui leur sont attribués.

Article 1-13 – Informations coureurs et assistance.

Pour des raisons d'équité sportive, l'organisation divulguera un minimum d'information sur le parcours du raid. Un carnet de bord sera transmis par mail à chacune des équipes 48h avant la manifestation.

Article 1-14 – Assurance

L'organisateur DeffT.Sport a souscrit une assurance auprès de AXA sous le numéro 22755119304.

Article 1-15 – Droits à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser exclusivement les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

Article 1-16 – Loi informatique et liberté – CNIL/RGPD

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées aux membres habilités de l'association DeffT.Sport qui est la responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par l'association DeffT.Sport. Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD. Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les adhérents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription.

Article 1-17 – Acceptation du règlement

Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation. La participation à la BXR – Bourbonnaise X-Race implique l'acceptation express par chaque concurrent de ce règlement.

Article 1-18 – Contact organisation

L'organisateur de l'épreuve est l'association DeffT.Sport

Contact par mail : defft.sport@outlook.com

Contact par téléphone : Théo SECHAUD au 06 46 74 59 31 ou Pierre DEFFRADAS au 06 67 93 26 59.

2 - Epreuve raid multisport

Article 2-1 – Présentation

La course est à effectuer en équipe de 2 (mixte, féminines ou hommes), en semi autonomie. Les équipes ne doivent pas se séparer et devront rester à portée de voix tout au long de l'épreuve. Chaque équipe devra parcourir ensemble le parcours du raid multisport en enchainant différentes disciplines. Certaines sections sont obligatoires afin d'avancer sur le parcours.

Article 2-2 – Carnet de bord

Un carnet de bord sera envoyé aux équipes par mail 48h avant le début de l'épreuve de raid. Ce carnet de bord permettra de communiquer les informations des zones de ravitaillement et d'assistance, les pénalités des balises, la zone d'arrivée et d'autres informations volontairement tenues secrète pour l'équité sportive.

Article 2-2 – Départ

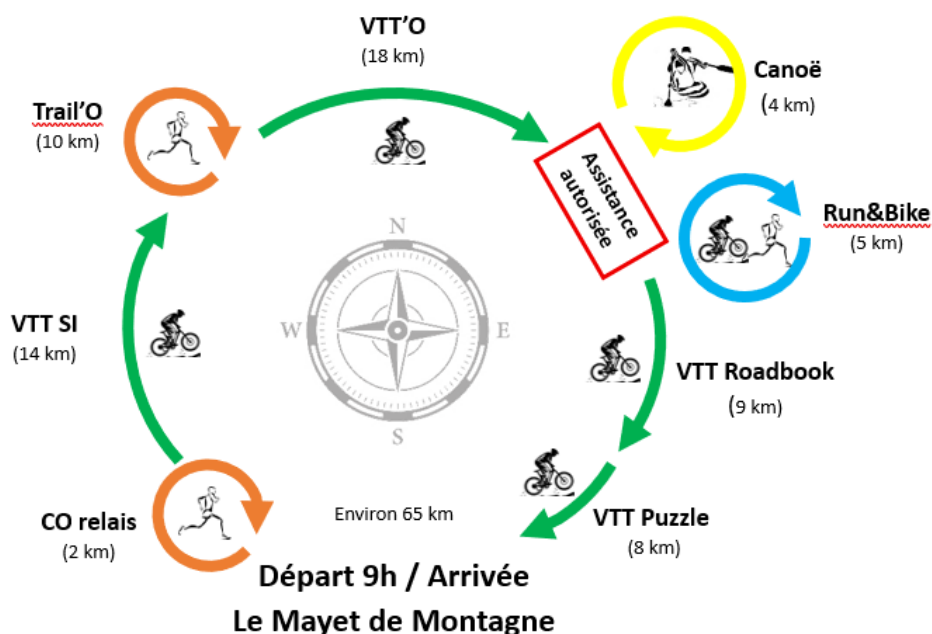
Le départ du raid sera donné à 9h00 le Samedi 14 Novembre au domaine de Puissardier. Le départ sera donné type mass-start avec une CO relais (un seul coéquipier à la fois). Le signal de départ est donné par le Directeur de course au moyen d'un drapeau tricolore.

Chaque équipe devra se trouver dans le sas de départ 10minutes avant son heure. Les cartes d'orientation seront remises à ce moment-là. L'assistance sera interdite dans le sas départ.

Article 2-3 – Parcours

Le parcours du raid se fera en orientation complète. Des balises seront à trouver sur le parcours et la validation de celles-ci se fera par un doigt Sport-Ident. Les cartes sous format IGN, IOF seront fournis par l'organisation. Toutes les sections ne sont pas obligatoires.

L'enchainement des disciplines et des distances seront les suivantes :



Article 2-4 – Assistance

L'assistance extérieure est autorisée uniquement à mi-parcours sur une seule zone de ravitaillement définie. Le parcours est conçu afin de pouvoir réaliser le parcours sans assistance. Un seul véhicule par équipe sera toléré dans la zone d'assistance. Lors du contrôle administratif il sera remis un badge autocollant à apposer sur le pare-brise du véhicule d'assistance qui donnera accès aux ravitaillements.

Toute assistance extérieure aux zones prévues entrainera la mise hors course de l'équipe (pièces détachées, nutrition, vêtements ...).

Les coordonnées des zones d'assistance seront communiquées avec le carnet de bord.

Des ravitaillements légers en eau, boisson ou nourriture sera fourni par l'organisation mais les équipes devront être autonomes au départ.

Article 2-5 – Matériels

Voici une liste du matériels obligatoires et conseillés pour le déroulement de l'épreuve de raid. Des contrôles par l'organisation pourront être réalisés et des sanctions données en cas de manquement. Selon les conditions météorologiques cette liste peut évoluer.

Liste matériel obligatoires :

- 1 VTT par coéquipier
- 1 casque de VTT aux normes CE par coéquipier
- 1 couverture de survie par équipe
- 1 sifflet par équipe
- 1 Téléphone portable en état de marche avec le numéro de la direction de course préenregistré.
- Veste imperméable
- 1 réserve d'eau d'1 Litre minimum.
- Gilet de sauvetage fourni par l'organisation.

Liste matériel conseillé :

- Porte carte VTT
- Porte carte étanche
- Boussole
- Kit réparation VTT (Pompes, chambre à air ...)
- Sac à dos

Matériels interdit qui entraineront la mise hors course de l'équipe :

- Tout système GPS avec fond de carte
- Assistance électrique sur VTT

Matériels fournis par l'organisation :

- Cartes du parcours (1 jeu indéchirable + 1 jeu papier)
- Plaques dossard VTT
- Doigt électronique
- Chasuble dossard
- Canoë 2 places + pagaies + gilets de sauvetage

L'utilisation d'une embarcation personnelle ainsi que de pagaies personnelles ne sont pas autorisées. Le port d'une combinaison néoprène n'est pas obligatoire.

Article 2-6 – Contrôle anti dopage

De par sa nature, le public qu'elle encadre et les valeurs qu'elle porte, l'association DeffT.Sport sera particulièrement vigilante à toutes tentatives de dopage. Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport. Les participants s'engagent à se soumettre à tout contrôle antidopage.

3 - Epreuve endurance moto TT

Article 3-1 – Présentation

L'épreuve d'endurance moto TT se déroulera en duo le dimanche 15 Novembre 2026 sur la commune du Mayet de Montagne 03250 au domaine de Puissardier avec le même coéquipier que la veille. L'endurance durera 5h et se déroulera sur terrains privés mêlant prairie en herbe et sous-bois.

L'utilisation d'une seule moto par équipage est autorisée.

Article 3-2 – Contrôle technique

Après le contrôle administratif, les pilotes devront présenter leur motocycle au contrôle technique. La manifestation est ouverte aux motocycles solos de type motocross et enduro de 125cc à 750cc. Seront admises toutes machines conformes aux normes FFM et répondant aux critères de bruit en vigueur. Chaque équipe devra se présenter en même temps avec les 2 coéquipiers au contrôle technique.

Seront vérifiés lors du contrôle technique :

Moto :

- Présence de la protection du guidon.
- Le coupe circuit.
- Contrôle du bruit : 109 dB/A selon la méthode 2m. max.
- Béquille retirée.
- Embout de guidon bouché.
- Présence de boule au levier de guidon.
- Phare avant retiré ou scotché.
- Présence carter de protection du pignon de sortie de boîte à vitesse.

Pilote :

- Casque conforme au règlement F.F.M : norme ECE 22-05 et 06
- Gilet de protection pectorale conforme au règlement FFM : norme EN 14021, ou 1621-3
- Gilet de protection dorsale conforme au règlement FFM : norme EN 1621-2
- Gilet de protection intégral conforme au règlement FFM : norme pectorale EN 14021 ou 1621-3 et dorsale 1621-2 intégrées.

Il n'y aura pas de parc fermé après le contrôle technique.

Article 3-3 – Départ

Le départ sera donné en masse avec un des coéquipiers qui devra parcourir un parcours de trail fléché de 1km à pied. Il transmettra à la fin du parcours trail au stand de son équipe le transpondeur au deuxième coéquipier qui pourra débiter l'endurance moto TT. Il est strictement interdit de courir dans les stands pour transmettre le transpondeur, une pénalité « STOP and GO » de 5 minutes sera appliquée en cas de manquement.

Le temps des 5h de courses est comptabilisé dès le départ du trail.

Article 3-4 – Stand

A l'heure du briefing, toutes les motos doivent être dans les stands et ne doivent pas quitter le parcours sous aucun prétexte, pendant toute la durée de l'épreuve, sauf sur ordre du Directeur de Course.

Le public et les animaux sont interdits dans les stands. Des bracelets seront remis et des contrôles seront faits à l'entrée et dans les stands : 2 bracelets pour les pilotes + 3 bracelets pour l'assistance (mécanicien et panneauteur) qui seront remis lors du contrôle administratif ; ce seront les seules personnes qui pourront être présentes dans les stands.

Les stands se trouvent le long du circuit. Une zone de 3m x 3m est prévue et matérialisée pour chaque équipe. Face de 3m pour le ravitaillement.

Les véhicules d'assistance sont interdits dans les stands

Dans les stands, les pilotes doivent rouler à vitesse réduite et sur la voie de circulation des motos.

Les pilotes sont responsables de leur assistance :

- 1ère infraction -> avertissement.
- 2ème infraction -> 1 tour.
- 3^{ème} infraction -> disqualification.

Il est strictement interdit de fumer dans les stands.

La présence d'un extincteur pour feu d'hydrocarbure est obligatoire pour chaque équipe.

Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental, qui devra être constitué d'une semelle imperméable et textile absorbant dont les dimensions minimums sont 200x100 cm

Article 3-5 – Essais

Chaque équipier devra réaliser un seul tour d'essai. Il est conseillé que le premier équipier à réaliser le tour d'essai soit le coéquipier qui fera l'épreuve de trail afin de ne pas être en retard pour le départ.

Article 3-6 – Ravitaillement

Les concurrents doivent obligatoirement ravitailler dans leur stand, dans le parc prévu à cet effet. Les ravitaillements moto se font moteur arrêté et le pilote descendu de sa moto. Toute installation de type derrick fixe est interdite. Tout système de nettoyage à haute pression, à moteur thermique ou électrique, est interdit dans le parc de ravitaillement. La circulation se fait à allure lente et dans un seul sens.

Les changements de gants ou de lunettes ou les ravitaillements en boisson ou autre ne peuvent être effectués que dans le stand de l'équipe et non dans l'allée des stands.

Les concurrents doivent obligatoirement avoir un tapis environnemental. Chaque concurrent doit avoir un extincteur. L'extincteur doit être placé d'une manière judicieuse et facilement vérifiable par les commissaires. Les extincteurs des pilotes roulant avec des motos électriques doivent être compatibles avec un feu électrique. Chaque concurrent est responsable de la propreté de son emplacement. Il veille à ne laisser aucun débris sur place.

La machine pourra être réparée par le mécanicien et le pilote. Les réparations devront être effectuées au stand. Seules les pièces marquées à la peinture ne pourront être remplacées. En dehors des stands,

sur la piste, seules sont admises les petites réparations, bougie, chaîne, elles devront être effectuées par le pilote sur le bord de la piste, à condition que la moto soit bien rangée et ne présente aucun danger pour la sécurité des concurrents. Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux pourra être contrainte à la réparation par la direction de course. Dans le cas d'une endurance à 2 pilotes, en cas de panne totale sur la piste, le pilote devra avertir la direction de course avant de donner son transpondeur ou brassard à son coéquipier. Dans ce cas le tour effectué ne sera pas pris en compte.

Article 3-7 – Réclamations

Les réclamations pourront être déposées auprès de la direction de course, dans un délai de 30 minutes après l'affichage du classement et seront traitées selon le présent règlement, par les officiels de la course. Elles devront être accompagnées d'un chèque de 75 € qui sera restitué au plaignant si le bien fondé de celle-ci est reconnu. Dans le cas contraire la somme sera reversée à l'organisateur.

Article 3-8 – Pénalités et sanctions

Les sanctions sont prises conformément au Code sportif.

CONTRÔLE TECHNIQUE :

- Machine non conforme ou non présentée au contrôle refusée au départ et disqualifiée
- Niveau sonore non conforme refusée au départ
- Changement de machine sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
- Si pendant la manifestation, la machine excède de 2 dB/A le maximum autorisé, le pilote sera arrêté et devra réparer. Il ne pourra repartir qu'après autorisation du Directeur de course.

REPARATIONS et RAVITAILLEMENT :

- Contraire au règlement -> sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
- Non utilisation du tapis environnemental -> 1 tour
- Moteur en marche ou pilote sur la moto -> sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
- Transport d'essence sur le pilote -> sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
- Fumer dans le parc de ravitaillement -> sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
- Moteur thermique dans le parc de ravitaillement sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

CIRCUIT :

- Rouler en dehors du circuit volontairement -> sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
- Casser des banderoles ou des piquets : - 1ère fois avertissement - Récidive 1 tour
- Modification ou aménagement du circuit lors de la reconnaissance à pied -> sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

- Communication radio entre le pilote et son manager -> sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
- Vitesse excessive dans les stands -> STOP & GO de 30 secondes pouvant aller jusqu'à 1 minute
- Circulation en dehors des stands -> sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à l'exclusion

PILOTE :

- Les tear-off sont interdits - > disqualification
- Interdiction de quitter les casques dans les stands avant l'immobilisation complète de la moto

Article 3-9 – Arrivée

Lorsque le temps de 5h + 1 tour est écoulé, l'arrivée est donnée sur la première équipe ayant bouclé le plus grand nombre de tours à la présentation du drapeau à damiers.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de course peut moduler la durée de l'épreuve. Si la course venait à être arrêtée avant son terme mais après 2/3 du temps initial, au drapeau rouge, elle serait considérée comme terminée. Le classement sera effectué sur le tour d'arrêt si le drapeau rouge a été mis sur la tête de course, ou sur le tour précédant si le drapeau rouge a été mis sur n'importe quel concurrent.

Si la course vient à être arrêtée au drapeau rouge avant les 2/3 de sa durée initiale, un 2ème départ peut être donné selon les modalités suivantes :

- tous les pilotes rentrent aux stands au drapeau rouge, la sortie des stands étant fermée.
- un classement est établi sur le tour précédant le drapeau rouge
- tous les pilotes se présentent sur la ligne de départ suivant l'ordre de départ du classement de la veille pour un 2ème départ donné toutes les 5 secondes.
- le classement est établi au cumul des 2 manches.

Article 3-10 – Règles environnementales

Les pilotes doivent respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur :

- Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental.
- Il sera prévu par l'organisation dans le parc d'assistance des points de dépôt des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquides de refroidissement, de freins, etc...
- La direction de course sera attentif au niveau sonore des machines.
- En cas de changement de pneumatique, les concurrents devront récupérer leur ancien pneumatique.
- Respecter la tranquillité de tous dans le parc pilote après 23 h.
- Chaque équipe devra être exemplaire et ne laisser aucun déchet.

Article 3-11 – Officiels et membres du jury

Direction de course : **Simon TAILLARDAT** numéro licence **162799**

Commissaires techniques :

- **Éric JACOB** numéro licence **114778**
- **Alain TACHON** numéro licence **359555**

Membres du Jury :

- **Eric JACOB** numéro licence **114778**
- **Robert JOURDAN** numéro licence **013649**
- **Pierre DEFFRADAS** numéro licence **176110**